



Postulat déposé par M. Wyssa

**« Renforcer et moderniser les infrastructures policières
dans l'Ouest lausannois »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Objet du postulat

Lors de sa séance du 17 septembre 2025, le Conseil intercommunal a renvoyé au Comité de direction le postulat « Renforcer et moderniser les infrastructures policières dans l'Ouest lausannois ».

Contexte : À la suite d'une visite des postes de police de ville dans notre district, les membres de la commission de gestion ont identifié des besoins d'amélioration. Ces constats, détaillés dans notre rapport, nous conduisent à déposer ce postulat afin de garantir des infrastructures policières adaptées aux défis actuels et futurs de notre région.

Constats :

1. Insuffisance des infrastructures existantes :

- Le poste de police de Renens souffre de locaux vétustes et d'un manque d'espace, limitant son efficacité opérationnelle.
- Les conditions de travail des agents ne sont pas optimales, ce qui peut impacter leur moral et leur productivité.

2. Accueil du public à repenser :

- L'organisation actuelle de l'accueil à Renens ne répond pas pleinement aux attentes des citoyennes et citoyens, notamment en termes d'accessibilité et de confort.

3. Croissance démographique et besoins accrus :

- L'Ouest lausannois connaît une augmentation significative de sa population, nécessitant une adaptation des infrastructures policières pour maintenir un niveau de sécurité optimal.
- Avec un ratio de **1,41 policier pour 1 000 habitants (2023)**, notre district est parmi les moins bien dotés du canton, ce qui soulève des questions sur notre capacité à répondre aux besoins futurs.

4. Renforcer la police de proximité :

- La concentration des effectifs dans un nombre limité de postes limite la capacité à assurer une présence policière de proximité, essentielle pour la prévention et la confiance citoyenne.
- Des zones en expansion comme le nord du district (Crissier, Bussigny, Villars-St-Croix) méritent une attention particulière pour maintenir un lien étroit entre la police et la population.

Demandes : Nous demandons au Comité directeur de la Police de l'Ouest :

1. **D'engager une étude approfondie** pour moderniser le poste de police existant de Renens, afin de :
 - Améliorer les conditions de travail des agents (ergonomie, espaces de repos, équipements).
 - Repenser l'accueil du public pour le rendre plus accessible, moderne et efficace.
 - Optimiser l'organisation des locaux pour une meilleure réactivité opérationnelle.
2. **D'évaluer la faisabilité** de l'ouverture d'un nouveau poste de police dans le nord de l'Ouest lausannois, afin de :
 - Anticiper les besoins liés à la croissance démographique et urbaine.
 - Renforcer la présence policière de proximité, facteur clé de prévention et de confiance citoyenne.
3. **D'étudier les moyens financiers et logistiques** nécessaires à la mise en œuvre de ces améliorations, en collaboration avec les communes concernées.

Le postulat formule trois demandes portant respectivement sur la modernisation du poste de police de Renens, l'étude de la faisabilité d'un poste supplémentaire dans le nord de l'Ouest lausannois et l'évaluation des moyens financiers et logistiques nécessaires à ces évolutions.

Le Comité de direction y répond ci-après dans l'ordre dans lequel elles ont été formulées.

Demande no 1 Engager une étude approfondie pour moderniser le poste de police de Renens

Le Comité de direction et la direction de la POL ont pris en considération cette demande.

Une étude a été engagée en collaboration avec la Ville de Renens en vue de la modernisation du poste de police.

Le projet vise notamment à adapter les locaux aux besoins actuels de la POL, à améliorer les conditions de travail et les modalités d'accueil du public ainsi qu'à optimiser l'organisation des espaces.

Les principaux éléments relevant de la POL ont d'ores et déjà été identifiés, notamment le mobilier complémentaire, les installations et le câblage informatiques, les luminaires complémentaires ainsi que les éventuelles adaptations liées à la ventilation des locaux. Les modalités de mutualisation de certains espaces et les conditions de mise à disposition des locaux font encore l'objet de clarifications.

S'agissant du financement, les travaux portant sur le bâtiment seront pris en charge par la Ville de Renens. Pour les éléments relevant de la POL, le Comité de direction entend s'appuyer sur les principes appliqués lors de la rénovation récente du poste de police d'Ecublens. Le mobilier et les équipements propres à la POL seront ainsi pris en charge par l'Association. Les conditions de mise à disposition des locaux devront également s'inscrire dans une approche cohérente avec celle retenue pour le poste d'Ecublens, afin de ne pas créer de disparité entre les communes membres.

La prochaine étape consiste à finaliser le dossier en vue de sa soumission au Comité de direction en décembre 2026. Le projet devra ensuite suivre les procédures décisionnelles respectives de la Ville de Renens et de l'Association. Les autorités communales de la Ville de Renens devront se prononcer. Une fois cette décision intervenue, le préavis de la POL pourra être soumis au Conseil intercommunal pour les investissements relevant de l'Association. Le calendrier de réalisation sera ensuite défini en fonction de l'avancement et de la coordination des différents projets.

Le Conseil intercommunal sera ainsi appelé à se prononcer, dans un second temps, sur les investissements relevant de la POL et sera tenu informé de l'évolution du projet.

Demande no 2 Évaluer la faisabilité de l'ouverture d'un poste supplémentaire dans le nord de l'Ouest lausannois

L'Ouest lausannois connaît depuis plusieurs années une transformation importante. La croissance démographique, la densification urbaine, le développement de nouveaux quartiers, des infrastructures de transport, des hautes écoles ainsi que des activités économiques et de loisirs modifient progressivement les besoins en matière de sécurité publique.

Entre 2022 et 2025, la population du district est passée de 80'855 à 88'779 habitants, soit une augmentation de 9,8 %. Sur la même période, l'activité de la POL recensée dans le rapport de gestion 2025 est passée de 17'807 à 21'451, soit une progression de 20,5 %. Cette évolution comprend à la fois l'augmentation des événements auxquels la POL doit répondre et le renforcement de son activité préventive ; les actions de prévention sont notamment passées de 1'877 à 3'113, soit une progression de 65,8 %.

Ces évolutions justifient d'examiner les besoins futurs de la POL, y compris sous l'angle de sa présence territoriale. Elles ne permettent toutefois pas, à elles seules, de conclure à la nécessité d'ouvrir un poste supplémentaire dans le nord du district.

Les infrastructures constituent en effet l'un des moyens permettant à la POL d'accomplir ses missions. Leur dimensionnement et leur implantation doivent être examinés en fonction des prestations attendues, du niveau de présence souhaité sur le territoire et des capacités nécessaires pour les délivrer.

La faisabilité et la pertinence d'un poste supplémentaire dans le nord du district devront dès lors être appréciées en tenant notamment compte de l'évolution démographique et urbaine, de la localisation des principaux pôles d'activité et de mobilité, des sollicitations policières, des besoins opérationnels, des temps de déplacement, de l'accessibilité des prestations pour la population et des infrastructures existantes.

Le Plan de législature 2026–2031 permettra de fixer les orientations et les priorités qui guideront le développement de la POL au cours des prochaines années.

Sur cette base, un projet de développement permettra, dans un second temps, d'approfondir les besoins de la POL et d'examiner les différentes options permettant d'y répondre. L'opportunité d'une implantation supplémentaire dans le nord du district sera examinée dans ce cadre et comparée aux autres solutions envisageables.

Demande no 3 Étudier les moyens financiers et logistiques nécessaires

Les conséquences financières et logistiques diffèrent selon les deux projets évoqués par le postulat.

Pour le poste de Renens, le projet étant déjà engagé, les besoins pourront être précisés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Comme indiqué ci-dessus, le Comité de direction entend s'appuyer sur les principes retenus lors de la rénovation du poste d'Ecublens pour répartir les charges entre l'Association et la commune concernée. Les investissements relevant de la compétence du Conseil intercommunal lui seront soumis en temps utile.

Pour un éventuel poste supplémentaire dans le nord du district, une évaluation financière et logistique ne peut être établie de manière pertinente avant que le besoin et les différentes options aient été examinés. Cette évaluation fera donc partie du projet de développement précité. Elle devra permettre de comparer les variantes, leurs avantages opérationnels, leurs contraintes ainsi que leurs coûts d'investissement et de fonctionnement.

Aucune décision d'investissement concernant un nouveau poste n'est ainsi proposée à ce stade.

Conclusions

Le Comité de direction considère que les préoccupations exprimées par le postulat sont prises en compte.

La modernisation du poste de Renens est engagée en collaboration avec la Ville de Renens. Le Conseil intercommunal sera tenu informé de l'évolution du projet et sera appelé à se prononcer sur les objets relevant de sa compétence.

S'agissant de l'ouverture d'un poste supplémentaire dans le nord du district, cette option sera examinée dans le cadre du développement futur de la POL, sur la base des orientations qui seront fixées par le Plan de législature 2026–2031. Son opportunité devra être appréciée au regard des besoins et en comparaison avec les autres solutions envisageables.

Les incidences financières et logistiques seront établies en fonction de l'avancement de chacun de ces deux objets et soumises aux autorités compétentes lorsque les éléments nécessaires seront suffisamment définis.

Le Comité de direction considère ainsi avoir répondu aux trois demandes formulées par le postulat.

Dispositif

Le Comité de direction propose dès lors au Conseil intercommunal :

1. de prendre acte de la présente réponse au postulat ;
2. de prendre acte des suites données et envisagées aux trois demandes formulées par celui-ci ;
3. de considérer le postulat comme traité.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

La Présidente :



Paola Käslin

Le Secrétaire :



Stefan Bérard